

C.R.P.E.E. Centre Régional de la Productivité et des Etudes Economiques  
Revue d'Economie Méridionale n°200, 4<sup>ème</sup> trimestre 2002, pp. 385-406.

**DE L'ESPACE PROTEGE AU  
TERRITOIRE DU DEVELOPPEMENT,  
DU REGLEMENTAIRE AU CONTRACTUEL.  
Expériences d'une réserve naturelle en  
Pyrénées-Orientales.**

**par**

**Daniel PETIT\***

Des représentations ambivalentes alimentent depuis longtemps les visions de la nature. Tantôt, elle est vécue comme source de catastrophes, de fatalités (inondations, tornades, glissement de terrains), devant lesquelles nos sociétés technologiques restent impuissantes et, dans cette acception, elle est ressentie comme source de danger voire de mort. Tantôt, elle est perçue comme un refuge aux maux de notre société et, dans cette acception, elle devient source de réconfort, de vitalité, de ressourcement qu'il convient de préserver de toute souillure. Cette double dimension sémantique fait écho à des représentations sociales et culturelles ré-émergentes à l'orée du nouveau millénaire où, tour à tour, la violence de la nature ou les menaces sur son intégrité sont amalgamées à la déstructuration du corps social et des liens entre les individus et leur environnement. Ces représentations s'inscrivent dans une vision d'insécurité et de complexité globalisée à l'échelle de la planète. Visions où la quête personnelle, égo-centrée, d'un « lieu » préservé, oasis encore vierge des vicissitudes de *l'humain aménageur-destructeur*, qu'il soit imaginaire,

---

\* UMR 5045 CNRS « Mutations des Territoires en Europe », Université Paul Valéry Montpellier III.

virtuel ou concret, apparaît comme l'unique compensation aux inhibitions induites par une société vouée au dogme d'une croissance économique sans fin.

Les innombrables débats et controverses sur le thème de la protection de la nature, en France, traduisent d'aussi innombrables approches parfois contradictoires. Ces approches peuvent aller de la suppression de toute intervention humaine à la recréation *pro parte* ou *in extenso* de la nature par l'homme<sup>1</sup>. On trouve également des partisans du retrait pur et simple de parties de nature à sauvegarder de l'économie et, *a contrario*, ceux favorables à leur mise en valeur dans un contexte de relance ou de diversification du développement local. La difficulté d'accorder les points de vue tient en partie au fait que la conservation des écosystèmes et le développement socio-économique sont des objectifs qui apparaissent, encore aujourd'hui et à première vue, incompatibles. Elle vient de ce que la protection de la nature est perçue, trop souvent, comme une démarche à l'encontre de l'action de l'homme, visant à protéger l'existant (avant qu'il ne soit dégradé et perdu à jamais) ou cherchant à retrouver un état antérieur (prétendument initial, meilleur, plus divers, plus riche) représenté comme un "paradis perdu". Elle vient également du contenu donné au concept de développement. Quasiment réduit au principe de croissance économique, il légitime les positions réglementaristes prohibitives, dans l'espoir de sauver ce qui resterait de *nature*.

D'aucuns, comme B. Kalaora (1998, p. 180), ont fustigé les *conservationnistes* de réduire cette nature à des « isolats naturels, écosystémiques, autonomes et disséminés dans l'espace terrestre ». Ceci dans l'illusion de sauvegarder pour les générations futures, une biodiversité érigée, aujourd'hui, comme valeur fondamentale de la nature. Prévoyance ou paranoïa interroge B. Kalaora ?

L'examen des pratiques de gestion d'une réserve naturelle des hauts cantons des Pyrénées-Orientales, présenté ici en appui à notre réflexion, s'inscrit, au contraire, dans le cheminement d'un certain nombre de conservateurs<sup>2</sup> qui, conscients des limites d'une application réglementariste du concept d'espace protégé, se sont engagés aux côtés de groupes d'acteurs locaux dans une dynamique interpellant le devenir d'un territoire. Ils y pressentent une alternative originale pour remplir authentiquement leur mission de protection d'une nature aujourd'hui largement modifiée par l'homme. Nous avons tenté, récemment (D. Petit, 2003), dans la lignée des réflexions de J. Lecomte (1999 et 2002), une caractérisation de cette nature *modifiée*, ce que nous avons appelé la *naturalité contemporaine* du monde qui nous entoure. La « fin de l'idée de reliquats de nature vierge » nous a

---

<sup>1</sup> Nous mentionnerons, à titre d'exemple, le programme "Recréer la Nature" lancé par le Ministère de l'Environnement (DGAD-SRAE) en 1995.

<sup>2</sup> Conservateur, est le terme employé pour désigner les responsables des réserves naturelles. On verra dans la suite du texte comment certains ont récusé, petit à petit, le terme par leur positionnement le faisant évoluer vers celui de gestionnaire.

conduit à y percevoir, « un mélange complexe d'*ex-nature*, d'histoire et de culture », un monde « où l'on ne peut plus reconnaître de nature sauvage, bien individualisée de l'homme, mais une infinité de degrés de naturalité, entre naturel et artéfact, entre non intentionnel et planifié »<sup>3</sup>.

Dans le présent article, nous exposerons d'abord, en deux temps successifs, quelques éléments explicatifs de l'évolution des positionnements et des pratiques des responsables d'espaces protégés, notamment des réserves naturelles, allant d'une conception strictement réglementaire spatialisée à une conception contractuelle territorialisée. Ensuite, nous examinerons comment, dans un cas concret, celui de la réserve naturelle de Nohèdes dans les Pyrénées-Orientales, cette évolution se traduit par divers engagements auprès des acteurs dans le devenir du territoire. On verra comment cette position conduit finalement à sortir des limites réglementaires de l'espace protégé. Enfin notre conclusion portera sur les incertitudes et les questionnements que soulèvent cette évolution et cette nouvelle démarche.

### **Du simple émerveillement au constat de la complexité.**

Les politiques de création de réserves naturelles ont commencé à devenir réellement effectives, en France vers le milieu des années 70, avec la lente gestation de la loi de 1976<sup>4</sup>. A partir des années 80 (figure 1), on assiste à une progression par vagues avec la montée en puissance des réserves naturelles volontaires aux côtés des réserves naturelles classées par l'État<sup>5</sup>.

Ce lent processus reflète une superposition d'angles d'approche au fil de l'histoire de la conservation de la nature en France. Elle conduit à une dimension multidisciplinaire dans la gestion des réserves naturelles.

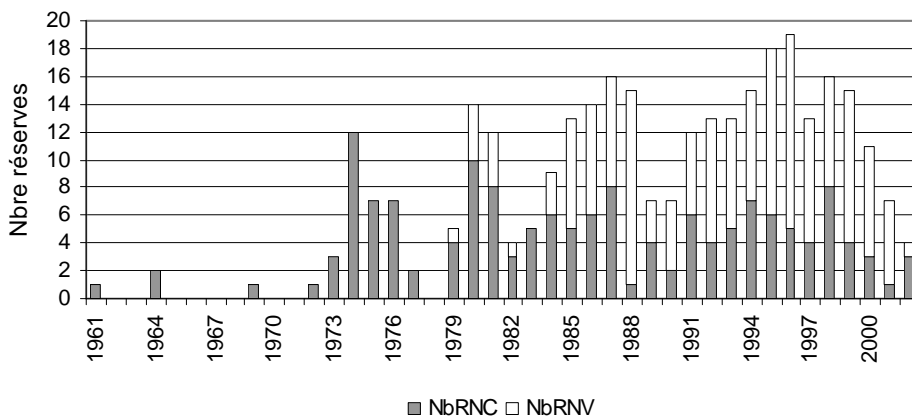
---

<sup>3</sup> Il s'agit bien, dans notre esprit, d'une naturalité graduelle, d'un mélange plus ou moins complexe et intime et pas nécessairement hybridation. Nous n'envisageons pas, comme il est parfois proposé, une opposition entre *intentionnel* et *non intentionnel*. Dans les productions intentionnelles de l'homme, il y a une part de *non intentionnel* qui échappe pendant et après les processus production. Cette part non intentionnelle peut relever de processus naturels non maîtrisés ou inconnus comme de processus artificiels, également, non maîtrisés.

<sup>4</sup> La loi du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature, a été adoptée après huit années de préparation.

<sup>5</sup> Depuis la Loi de 1976, il existait deux types de réserves naturelles : les réserves naturelles classées (RNC), encore appelées d'État, classées sur l'initiative de ce dernier par décret en Conseil d'État et les réserves naturelles volontaires (RNV), créées à l'initiative du propriétaire, personnes physiques ou morales, et agréées par arrêté préfectoral. La Loi de février 2002 relative à la démocratie de proximité, a transformé les RNV en réserves naturelles régionales (RNR). Leur agrément est prononcé par le Conseil régional. Les réserves naturelles classées par l'État changent de dénomination et deviennent des réserves naturelles nationales (RNN). Pour la Corse, il n'y a plus distinction entre RNC et exRNV, toutes les réserves sur l'île sont devenues des réserves régionales depuis la Loi relative à la Corse (janvier 2002).

**Figure 1**  
**Evolution des créations de réserves naturelles en France de 1961 à juin 2002**  
*RNC : réserves naturelles classées par l'État (devenues RNN),*  
*RNV : réserves naturelles volontaires (devenues RNR).*  
 Source : base de données RNF et MTE, mise à jour : juin 2002



L'**approche esthétique** a certainement constitué les prémices de la protection de la nature (si l'on exclut les forêts protégées sous Colbert) au sens où on l'entend de nos jours, avec les peintres de l'École de Barbizon et la forêt de Fontainebleau<sup>6</sup>. Dans *Le Musée vert*, B. Kalaora (1981) montre combien l'accent était mis sur le regard dans les représentations du paysage et l'avènement d'une conception artistique élitiste de la Nature-Loisir. C'est en effet à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle qu'une partie de la société citadine a commencé à être sensibilisée aux atteintes portées aux sites pittoresques par les premiers développements d'un tourisme de villégiature et, plus marginalement, aux menaces de disparition d'espèces emblématiques. Hormis quelques exceptions, comme la création de la réserve des Sept Îles (Côte d'Armor) en 1912 pour la protection du Macareux moine *Fratercula arctica* et celle de Camargue en 1927 (officialisée en 1975), l'argumentaire naturaliste et scientifique avait peu de prise en France en raison des impacts réduits du modèle de

<sup>6</sup> Les peintres de l'École de Barbizon obtiennent la création des premières "séries artistiques" en forêt de Fontainebleau, en 1853, auxquelles viendront s'ajouter ensuite celles de 1861, 1892, 1904 et 1945. On peut également faire remonter cette approche au XVIII<sup>e</sup> siècle avec J. J. Rousseau. Mais les idées de nature et de sa protection de l'époque sont assez différentes du sens où on l'entend aujourd'hui. Bien que l'on rencontre fréquemment, encore, des positions empreintes de *rousseauisme*.

développement industriel et agricole sur les paysages et les écosystèmes jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale<sup>7</sup>.

L'**approche scientifique naturaliste** a largement prévalu, à compter des années 70-80 pour l'élaboration des dossiers de classement en réserve naturelle. L'exclusivité de cette approche a entraîné certains effets pervers qui ont longtemps, et encore aujourd'hui, nourri les positions anti-protectionnistes. Déjà en 1986, O. Piron soulignait combien "l'expression *protéger à des fins scientifiques* est souvent ressentie [...] comme *protéger dans l'intérêt des scientifiques*, puis par raisonnement *a contrario* fréquent, comme *protéger par des scientifiques, pour des scientifiques contre les habitants*".

En complément à l'approche naturaliste, l'**approche économique** vient compenser, plus récemment, les effets pervers dans l'espoir de limiter les blocages induits. La conjonction de ces deux démarches ne résout pas pour autant les contradictions, voire les antagonismes, entre économie et écologie. La question de la valeur et de la valorisation des espèces et/ou des espaces protégés n'est pas sans poser de nombreuses difficultés. La nouvelle économie de l'environnement cherche à prendre en compte la problématique de la protection mais les tentatives d'intégration restent encore relativement incertaines dans l'appréhension des externalités<sup>8</sup>. D'autant plus que bon nombre de celles-ci ne peut être converti en flux monétaire. Récemment F. Levarlet (2000) argumentait sur la faible portée spatiale d'une approche exclusivement économique et défendait la multiplicité des approches : " [...] l'économiste ne peut que constater le caractère local des outils qui lui sont familiers et la nécessaire discussion qu'il doit engager avec les disciplines connexes présentes dans ce champ de recherches".

L'**approche sciences humaines**, dans le monde des réserves naturelles, est récente et certainement trouve en partie son inspiration dans les parcs naturels régionaux. Elle est utilisée en complément des deux précédentes et surtout pour compenser les insuffisances, si ce ne sont les incapacités, de l'approche économique comme voie pour convaincre les acteurs locaux. La réserve naturelle de Nohèdes, que nous examinons plus loin, a initié depuis quelques années un inventaire ethno-patrimonial et fait figure d'exemple (recueil de contes et légendes, recensement des éléments du patrimoine vernaculaire, étude du savoir-faire traditionnel du pastoralisme, analyse sociologique de la fréquentation du village et de la réserve, etc.).

Ces approches multidisciplinaires sont encore du domaine des précurseurs bien que la géographie et la sociologie aient fait leur apparition dans ce champ de recherche appliquée au début des années 90 avec plusieurs études sur les rapports de

---

<sup>7</sup> A l'exception, peut-être, des zones minières et industrielles. Encore que la chance, pour de nombreux ouvriers, d'avoir un emploi ainsi que l'idéologie de l'accès au progrès industriel de l'époque, rendaient sourd aux alertes des naturalistes.

<sup>8</sup> Les externalités sont considérées, ici, du point de vue économique.

pouvoir au territoire, les stratégies d'acteurs, les représentations, les problématiques concertation/négociation, etc. Elles alimentent grandement la dimension patrimoniale de la protection de la nature devenue si importante en France. J. Milian et S. Loukaniouff (2000) soulignent l'ambivalence de cette dimension, entre un pôle référant à la notion de patrimoine matériel (actifs productifs et valeurs d'usages de la nature) et un pôle culturel qui entre en résonance avec les constructions ou les revendications identitaires et idéelles des groupes sociaux. Cette vision socio-économico-culturelle explique le glissement d'une attitude purement conservatoire à une attitude plus gestionnaire. Elle se place parfaitement bien dans l'organisation sectorielle administrative et politique française qui répartit des compétences en autant de secteurs que de catégories d'acteurs revendiquant une spécificité dans l'aménagement et la gestion du territoire (ONF, ONCFS, DDAF, etc.)<sup>9</sup>. En ce sens, l'ingénierie écologique représente un nouveau secteur en quête de légitimité aux côtés des précédents.

Ainsi, de la préoccupation de protéger des espaces en les classant réserves naturelles, la protection est-elle arrivée petit à petit, par l'exigence d'atteindre avec efficacité ses objectifs, à s'inscrire dans la complexité multidimensionnelle de la réalité locale, c'est-à-dire dans la vie du territoire et de son développement. Des disciplines comme l'histoire, la sociologie, l'ethnologie, la géographie, qui se tenaient à l'écart se trouvent aujourd'hui interpellées par les conservateurs sur le terrain, où elles doivent démontrer leurs capacités. Ce qui conduit certains conservateurs à prendre distance avec le réglementarisme et à s'orienter vers d'autres postures dans la gestion quotidienne de l'espace dont ils ont la responsabilité, les amenant à porter un autre regard sur les habitants du territoire.

### **Du réglementarisme à la gestion participative et au développement.**

La confrontation sur le terrain, entre la conservation des écosystèmes naturels et le développement des sociétés locales, a engendré deux grandes familles de représentation de la mission de protection de la nature.

- D'un côté, une vision conservatrice à forte tendance réglementaire met l'accent sur la disparition des espèces et des milieux par l'abus spéculatif des activités humaines. Cette représentation en appelle à l'imaginaire de la catastrophe, jouant à la fois sur l'émotionnel et le risque. Elle entre par cette voie dans le champ de l'idéologie et du mythe (J.-P. Bozonnet et P. Jacquiot, 1998) avec une structuration ternaire du discours, classique en la matière (passé idyllique, catastrophes du présent, avenir menacé). L'événement (disparition d'espèces, destruction d'habitats, pollutions, manifestation anti-aménageurs, etc.) y prend une place centrale (B. Villalba, 2000) et mobilisatrice. Des catastrophes comme les

---

<sup>9</sup> ONF : Office National des Forêts, ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

inondations, les feux de forêts, les marées noires, viennent renforcer cette idéologie fondée sur un équilibre menacé des milieux naturels dont les fonctions, si elles sont respectées, sont censées protéger les sociétés humaines<sup>10</sup>. A partir de 1985, ces milieux sont qualifiés d'espaces naturels sensibles. Il convient de les protéger par des acquisitions et des mesures réglementaires. Dans ce contexte, certains groupes sociaux comme les aménageurs, les urbanistes, les chasseurs, voire les agriculteurs, font figure de boucs émissaires. Cette position se voit légitimée par l'appui, plus ou moins direct, de la Commission européenne à travers nombre de programmes et outils financiers de conservation (ACE, ACNAT, LIFE)<sup>11</sup>, contournant insidieusement les pouvoirs locaux établis.

Dans cette optique, la (re)définition de l'espace aliène<sup>12</sup> une partie du territoire d'une communauté et sa conservation échappe, en grande partie, aux acteurs locaux. C'est à l'État, voire à l'Europe via des ONG ou des associations locales plus ou moins créées *ad hoc*, que reviennent la gestion et la définition de leur devenir. Les personnels des structures de gestion deviennent, sur le terrain, les relais de représentations déterritorialisées de la nature et de ce que doivent être son évolution ainsi que les rapports que la population est sensée entretenir avec elle. Ces représentations considèrent les milieux non plus comme un système de ressources mais comme un espace à voir, à découvrir, à étudier, à préserver comme tel, un espace-paysage (voir ci-dessus, les approches esthétique et scientifique). D'espace rural, il devient espace d'investigation citadine, déserté par les *paysans* (habitants du pays), anciens acteurs du territoire, remplacés par des naturalistes et bientôt par des citadins *voyeurs* de territoire. Ces espaces sont (ré)aménagés (re-territorialisés) en conséquence : parcours de randonnées, balisage, observatoires ornithologiques, sentiers sur pilotis pour préserver la flore, organisation d'un nouveau pastoralisme non plus pour produire lait ou viande mais pour produire un paysage, maison de la nature, etc.

Les réactions, violentes ou méfiantes, des populations locales vis à vis de ce type d'approche sont d'autant plus compréhensibles que les premières expériences ont vu le jour alors que l'agriculture traditionnelle était encore (bien que déjà affaiblie) relativement active dans les zones reculées où se créèrent ces premiers

---

<sup>10</sup> A titre d'exemple nous citerons, à propos des zones humides, le n° 2 de la collection Conservation des zones humides du programme européen MEDWET (*Mediterranean Wetland*) qui trace une apologie fonctionnaliste des zones humides (rétention des crues, recharge des nappes phréatique, rétention et recyclage des sédiments, loisirs, etc.) : J. Skinner et S. Zalewsky, 1995.

<sup>11</sup> ACE : Action Communautaire pour l'Environnement, ACNAT : Action Communautaire pour la Nature, LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement.

<sup>12</sup> Dans son dictionnaire critique, R. Brunet explicite le concept d'aliénation de la manière suivante : "De a (privatif) et lien : rupture, perte d'un lien [...]. D'un point de vue complémentaire, des espaces sont aliénés, c'est à dire enlevés à la communauté, au profit de groupes, de certains peuples : ils deviennent "étrangers", comme les espaces "réservés" et "interdits" [...] L'aliénation vide provisoirement l'espace de ses valeurs..." dit R. Brunet, 1993, p. 25.

espaces protégés. C'est seulement avec l'accélération du déclin agricole et du risque de « sous développement » rural, dans les années 80-90, qu'une autre représentation de la mission de protection put commencer à se faire entendre.

▪ Divergeant de la conception réglementariste, relativement centralisatrice, certains gestionnaires de réserves naturelles tentent, à partir des années 90, de dépasser la contradiction entre protection et développement. Ils vont chercher à montrer que la préservation des écosystèmes et de leurs fonctions, non seulement n'est pas incompatible avec les intérêts des sociétés locales, mais qu'elle dépend du maintien, voire d'un (re)développement de certaines activités humaines. Pour surmonter les difficultés d'approche de cette problématique nouvelle, ces conservateurs vont s'efforcer de comprendre les modèles de développement traditionnels des populations locales qui ont généré et maintenu la diversité des milieux dont ils ont la charge. Ils vont s'appuyer sur des recherches menées dans le cadre de disciplines jusque là peu présentes dans le champ de la conservation (la sociologie, l'histoire, la géographie, l'économie, l'ethnographie, l'archéologie, etc.), voire les susciter dans le cadre de la généralisation des plans de gestion<sup>13</sup>, évitant ainsi de s'enfermer dans une explication exclusivement écologique de la biodiversité, parfois trop réductrice. Certains d'entre eux iront même plus loin en démontrant que le principe même de la réglementation va souvent à l'encontre de la conservation de la richesse des écosystèmes, réservant celle-ci à des cas spécifiques ne représentant pas l'immense majorité des situations rencontrées en France. C'est le cas du responsable de la réserve naturelle de Nohèdes qui constate, dans un article (Mangeot, 1998) que « pour beaucoup de réserves naturelles métropolitaines, si la gestion exercée était réduite à la stricte application des articles de la réglementation (même si certains d'entre eux sont pleinement justifiés et à conserver à tout prix), le résultat à terme serait un appauvrissement de la biodiversité ».

Bien qu'il ait participé grandement à nombre de succès de la politique de protection des espaces naturels en France, le concept réglementaire des réserves naturelles est remis en question dès le début des années 90. Dans le milieu professionnel de la conservation on parle de moins en moins de règlement, d'arrêté, d'interdiction, mais de plus en plus de gestion, de concertation, de contractualisation, de responsabilisation. En 1991, l'Atelier Technique des Espaces Naturels du Ministère de l'environnement publie le premier Guide méthodologique des plans de gestion des réserves naturelles. Rapidement, le Plan de Gestion devient le maître mot des réserves naturelles. La réglementation seule, bien que toujours indispensable, apparaît *décalée* devant les problèmes rencontrés sur le terrain aux

---

<sup>13</sup> Le *Plan de Gestion* est un outil de cadrage pour la gestion des réserves naturelles. Il comprend trois grandes parties. La première est l'approche descriptive et analytique de la réserve. La seconde formule l'évaluation de la valeur patrimoniale et pose les objectifs de gestion. La troisième définit les opérations à réaliser, les plans de financements et les procédures d'évaluation. La durée d'un plan de gestion est de cinq ans.

côtés des acteurs pour conserver la valeur patrimoniale du territoire. La concertation, la contractualisation ou le conventionnement, l'implication dans la vie et le développement local apparaissent alors comme des outils et des attitudes favorables à la responsabilisation des acteurs au maintien de la biodiversité. D. Puech (2000) a analysé, à propos de la ressource eau, combien les procédures contractuelles incitatives peuvent constituer un levier intégrateur des politiques de protection des milieux naturels. Il faut toutefois noter, au passage, le décalage temporel entre ces nouvelles perspectives qui voient le jour en France, entre la fin des années 80 et le début des années 90, et les perspectives initiées par le programme MAB<sup>14</sup>, lancé en 1970. Celui-ci prône la définition de territoires de projet (labellisés Réserves de biosphère à partir de 1976) en vue d'expérimenter la viabilité entre les trois pôles du développement dit durable (environnement, économie, social).

Reste pour ces conservateurs-gestionnaires, un problème posé par les décrets et arrêtés lorsqu'ils confient la gestion à un organisme le plus souvent d'obédience naturaliste et scientifique doté de moyens financiers et réglementaires sur un espace défini. La participation des populations et acteurs locaux dans ces structures est encore très loin d'un des points fondateurs du développement durable, à savoir leur participation active. Cette situation tend à induire une désresponsabilisation des populations quant à la protection de leur territoire, poussant même ceux acquis à la protection de la nature à penser qu'ils ne sont pas (ou plus) concernés par les objectifs de conservation des terrains classés en réserve puisqu'un organisme a été créé pour cela. Le corollaire est l'émergence, parmi les acteurs locaux, d'une représentation dichotomique de l'espace : d'un côté les réserves perçues comme des îlots de nature protégés dont « on ne se mêle pas » et de l'autre de vastes zones où on peut faire, voire revendiquer de faire, « n'importe quoi ou presque ». C'est le cas, par exemple, de la réserve naturelle de la *Tourbière de Marchais* dans les Vosges qui été créée en contrepartie de la destruction d'une autre tourbière pour la construction d'un barrage. Elle est vécue comme une désappropriation mais n'est toutefois pas remise en cause par la population locale. Par contre le sentiment général exprimé - « on a protégé une tourbière pour pouvoir construire un barrage, alors maintenant on a le droit de faire ce qu'on veut sur les autres » - traduit une revendication montrant l'absence d'intégration de l'idée de protection dans les modèles actifs de développement. Dans cet exemple, le principe même de la protection n'est pas mis en cause. C'est la stratégie sectorielle spatialisée (zonage) de conservation, utilisée sans approche territoriale, qui induit ce type de réaction.

La désresponsabilisation des acteurs pose un autre problème. Les périmètres des réserves découlent souvent d'un rapport de force entre les naturalistes et les acteurs locaux. Ils excluent de nombreuses zones d'activités plus ou moins

---

<sup>14</sup> Programme international *Man and Biosphere*. Ce programme s'est donné pour objectif d'associer la protection et développement.

traditionnelles trop conflictuelles (agriculture, élevage, foresterie, chasse, etc.). Ces zones abritent souvent des enjeux de protection essentiels (amont d'une zone humide, habitats complémentaires, zones d'épandages filtrants, etc.) ou bien elles sont génératrices et/ou productrices de diversité<sup>15</sup>. Ainsi trouve-t-on de nombreuses situations où des milieux à forte valeur patrimoniale ne sont présents que hors de la réserve, en contradiction avec une logique écologique de dynamique et d'interrelation des milieux et l'efficacité réelle d'une politique de conservation. A Nohèdes, des espèces et habitats d'intérêt communautaire tels que l'*Orchis coriophora*, la Pie-grièche écorcheur ou encore le *mesobromion* de Catalogne ne sont représentés qu'à l'extérieur du périmètre de la réserve<sup>16</sup>.

Le moindre recours à la réglementation (limité à quelques cas exceptionnels) contraint ce type de gestionnaires à valoriser l'implication et l'engagement plutôt que le cantonnement dans une stricte attitude scientifique ou de police de la nature. Leur mission de protection de la nature s'inscrit alors dans une perspective autant naturaliste que sociale, historique ou économique. Le nœud paradigmatique de la mission se déplace, d'éco-centré il devient éco-socio-centré. Plus englobante, cette approche redonne aux espaces naturels la possibilité d'évoluer avec les sociétés humaines et à ces dernières de prendre en compte les processus naturels dans la définition de leur propre processus de développement.

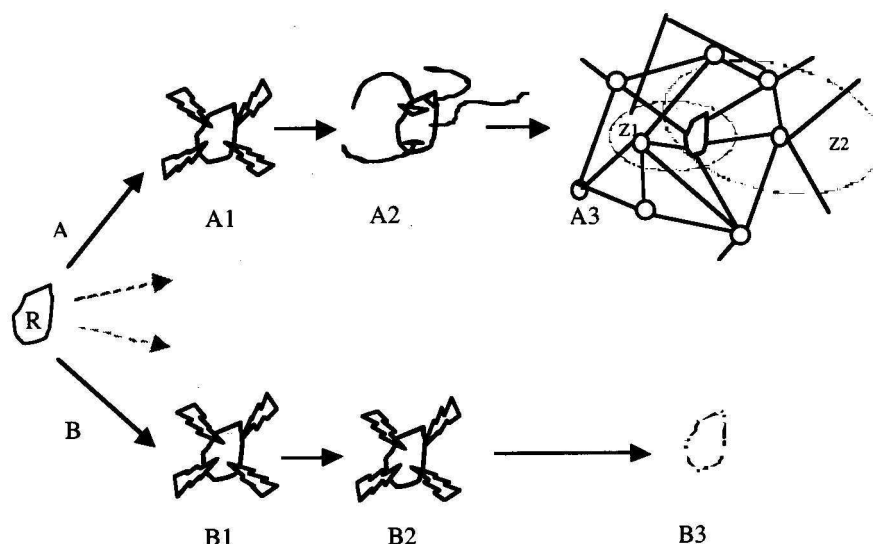
Deux tendances extrêmes se dessinent donc pour les réserves naturelles, que nous simplifions par la figure 2. L'une est celle du *statut quo* et de l'application de la réglementation menant, petit à petit, à l'isolement et posant à terme la question de leur sens par rapport aux populations locales et au territoire ainsi que la légitimité de leur devenir. La seconde envisage l'implication locale et l'ouverture menant vers d'autres projets, sur un espace plus vaste que celui de la réserve, mais répondant peut-être mieux à la prise en compte de l'environnement par les sociétés.

---

<sup>15</sup> Un exemple typique de ce type de rapport de force et de sa conclusion est donné par le cas de la réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne. Le projet initial, porté par les associations de défense de l'environnement, visait à protéger le dernier espace naturel du Sud-Alsace d'environ 1 200 ha. Il a fallu accepter un lourd compromis avec les socioprofessionnels (même avec le soutien des chasseurs) pour parvenir à classer seulement 120 ha en RNC en 1982. Et même dans ces conditions, les agriculteurs ont réussi à obtenir la poursuite de cultures intensives (maïs) sur quelques 30 ha à l'intérieur même de la réserve, en contradiction avec les objectifs de protection visés.

<sup>16</sup> L'*Orchis coriophora*, orchidée punaise, vit dans les prairies de montagne, la Pie-grièche écorcheur est une espèce d'oiseaux des broussailles et taillis, menacée, le *mesobromion* de Catalogne est un habitat d'association végétale caractéristique des pelouses sèches de montagne, sur calcaire drainant, appréciées par les éleveurs ovins. Très riche en orchidées, cet habitat accueille un papillon protégé au niveau national, l'Azuré du serpolet *Maculinea arion*.

**Figure 2**  
**Cheminevements extrêmes à partir du classement d'un espace en réserve naturelle**



La réserve naturelle (R) est instaurée. Elle aliène une portion du territoire d'une communauté d'acteurs. Une structure gestionnaire et/ou un conservateur sont nommés.

Très souvent, dans un premier temps (A1) et (B1), l'espace mis en réserve est l'objet de conflits (non-acceptation de la réserve, du conservateur, revendication de droit de chasse, de visite, de pâture, etc.). A l'issue de cette situation deux tendances se présentent :

Une médiation s'instaure. D'objet de conflits la réserve devient un lieu de discussion, de débat. Un nouveau sens est donné à cet espace. Par l'expertise qu'apportent ses gestionnaires elle devient un pôle d'attractivité (A2) puis, par leur implication dans le contexte local et à d'autres niveaux, un nœud d'un ou plusieurs réseaux (A3). En s'impliquant dans des projets de développement ou d'aménagement, parfois même en les initiant, elle peut être à l'origine de l'instauration d'une géographie de nouveaux espaces (z) (ex. Natura 2000, voire PNR) beaucoup plus vastes où une réflexion sur la protection de la nature s'engage plus globalement.

À l'opposé, les conflits entre la réserve et son entourage s'éternisent. Cet état peut durer plusieurs années (B2) sans trouver solution. Avec le temps, l'existence de la réserve est acceptée par « fait accompli », le conservateur se replie sur « son » espace, en général vit isolé de la commune, et la réserve tombe dans une sorte d'oubli et une relative neutralité qui peut poser à terme la question de son utilité, de son sens ou de sa valeur.

Le schéma présenté ici est bien sûr très simplifié et ne montre pas la complexité et la diversité des situations entre ces deux extrêmes. Situations qui peuvent d'ailleurs évoluer et provoquer des inversions de tendance, par exemple, à l'occasion d'un changement de responsable, d'élus locaux ou simplement de l'évolution des mentalités. (D. Petit, 2001).

**L'approche territorialisée de la réserve naturelle  
de Nohèdes (Pyrénées-Orientales) :  
expériences d'implication et d'engagement avec les acteurs locaux.**

Afin d'illustrer cette démarche, et sans prétendre à un échantillonnage représentatif, nous présentons ici une illustration des points discutés précédemment, à partir de la réserve naturelle de Nohèdes.

Située dans les Pyrénées-Orientales (voir carte 1), en zone de moyenne et haute montagne, (1 300 à 2 500 m d'altitude), la réserve naturelle de Nohèdes a été classée par l'État le 23 août 1986. Sa superficie est relativement importante (2 137 ha) comparée à celle de la commune (2 904 ha). Nohèdes est un petit village de Montagne, que l'on atteint par une route sinueuse, à flanc de versant, dominant la partie moyenne montagne de la réserve. La route finit en cul de sac au bout du village. Un chemin grimpe alors dans la montagne, traversant la réserve dans sa longueur, jusqu'au pied du pic du Roc Nègre (2 459 m). Il longe d'abord un petit canal et la rivière du même nom que le village puis atteint les lacs d'altitude qui attirent de nombreux pêcheurs et randonneurs.

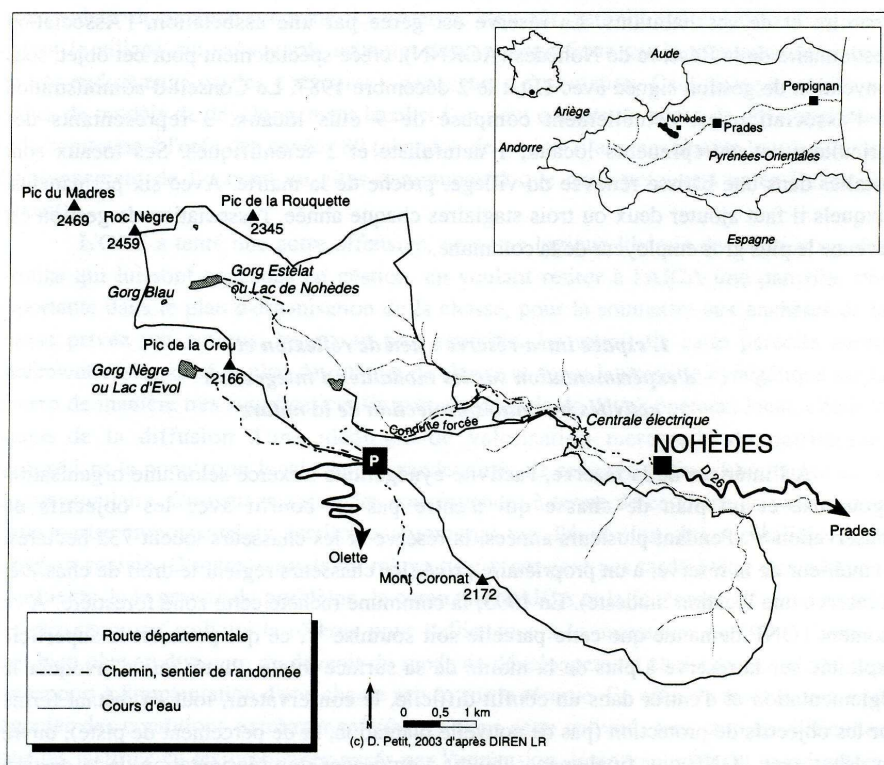
Vers la fin des années 80, le village abritait une vingtaine d'habitants. En 2000, ils sont soixante-cinq, relativement éloignés des premiers centres d'approvisionnement en biens et services (Prades est à environ trois quarts d'heure d'une route difficile). Un restaurant communal a été créé récemment sous l'impulsion de la réserve et du maire. Il reprend en partie les activités commerciales et d'information de la petite maison de la réserve, située de l'autre côté de la rue. Hormis ce très modeste restaurant, il n'y a ni commerce, ni service public (poste ou école). Des activités économiques et sociales s'exercent sur les terrains de la réserve : l'élevage bovin (50 à 60 têtes en permanence pour un éleveur du village auxquelles il faut ajouter environ 120 têtes en transhumance estivale), l'élevage ovin (environ 350 brebis pour un exploitant de Nohèdes, plus également 120 brebis transhumantes), l'exploitation forestière (par l'ONF, sur 450 ha de forêt communale soumise), la chasse par l'intermédiaire d'une AICA<sup>17</sup>, la production d'électricité par une micro centrale privée, la randonnée et la pêche sportive vers les lacs d'altitude. Nouvellement créée, une petite entreprise de service touristique de pleine nature utilise la réserve pour offrir des produits de découverte haut de gamme en direction des pays nord européens.

Le foncier de la réserve se partage entre des propriétaires privés (2%), la commune (68%) et la domanialité de l'État (30%). L'accès de la réserve est libre et plus de 6 000 visiteurs ont été estimés en 1994 au cours d'une étude sur la fréquentation (F. Régnault, 1994), essentiellement en période estivale, en direction des lacs d'altitude (pêche à la mouche, excursion naturaliste). L'enquête a montré que ce n'est pas le classement en réserve naturelle qui constitue la motivation des

---

<sup>17</sup> AICA : Association Intercommunale de Chasse Agréée.

**Figure 1**  
**La réserve naturelle de Nohèdes : situation et détail**



visiteurs mais simplement l'attrait de la montagne et des lacs. Ce n'est donc pas l'impact *label réserve* qui est ici le facteur déterminant mais bien la manière dont est administrée la réserve au sein d'un territoire et de ses habitants. La réserve est gérée par une association, l'Association Gestionnaire de la Réserve de Nohèdes (AGRNN), créée spécialement pour cet objet, sous convention de gestion signée avec l'État le 2 décembre 1987. Le Conseil d'administration de l'association est actuellement composé de 9 élus locaux, 3 représentants des agriculteurs et entrepreneurs locaux, 1 naturaliste et 2 scientifiques. Ses locaux sont installés dans une bâtisse rénovée du village, proche de la mairie. Avec six permanents, auxquels il faut ajouter deux ou trois stagiaires chaque année, l'association de gestion est devenue le plus gros employeur de la commune.

*L'espace intra-réserve : lieu de réflexion et d'expérimentation sur les modalités d'intégration activités humaines/protection de la nature.*

A l'intérieur de la réserve, l'activité cynégétique s'exerce selon une organisation rigoureuse et un plan de chasse qui n'entre pas en conflit avec les objectifs de conservation<sup>18</sup>. Pendant plusieurs années, la réserve et les chasseurs louent 732 ha, à l'intérieur de la réserve, à un propriétaire privé (les chasseurs règlent le droit de chasse et la réserve une location modeste). En 1995, la commune rachète cette zone forestière. A ce moment l'ONF demande que cette parcelle soit soumise<sup>19</sup>, ce qui porterait la superficie exploitée sur la réserve à plus de la moitié de sa surface totale. Plutôt que d'invoquer la réglementation et d'entrer dans un conflit difficile, le conservateur, tout en restant ferme sur les objectifs de protection (pas de nouvelle plantation, ni de percement de piste), ouvre un débat avec l'ONF qui, finalement, aboutit à envisager une réorientation de la gestion globale sylvicole sur l'ensemble de la réserve. L'ONF renonce provisoirement à exploiter les 732 ha. A partir de là, l'Office change d'attitude, devient moins virulent dans son exigence de rentabilisation forestière, et s'engage dans un partenariat en vue d'élaborer un nouveau plan d'aménagement forestier prenant en compte les problématiques de conservation. De son côté la réserve entreprend une étude préliminaire sur les habitats pour servir à l'élaboration du nouveau plan.

En renonçant, pour le moment, à l'exploitation des 732 ha, la division locale de l'ONF perd davantage en terme de dotation de fonctionnement (proportionnelle aux superficies dont elle a la charge) qu'en terme de production de bois compte tenu de la faible valeur du secteur concerné. La réserve, bien sûr, remplit ses objectifs mais c'est surtout le village qui sauvegarde un point de vue magnifique sur la montagne qui aurait été très endommagé par les "zébrures" des pistes d'exploitation. Ceci n'est pas anodin en terme de modèle de développement local si l'on tient compte du choix de développement de la commune à l'orée des années 80 (abandon de projets d'aménagements lourds pour un développement de l'accueil en gîtes communaux) que nous précisons après l'exemple suivant.

L'ONF a tenté une autre offensive, vers une logique libérale de valorisation des terrains qui lui sont concédés en gestion, en voulant retirer à l'AICA une parcelle, très importante dans le plan d'organisation de la chasse, pour la soumettre aux enchères de la chasse privée par actions, beaucoup plus rentable. Le retrait de cette parcelle aurait totalement désorganisé le plan de rotation de chasse et accru la pression cynégétique sur la réserve de manière très significative. En terme de mode de développement local c'était le risque de la diffusion d'une idéologie de

---

<sup>18</sup> Le plan de chasse prévoit dix macarons par chasseur, un jour de chasse par semaine seulement (le dimanche), pas plus de quatre véhicules sur le terrain en même temps, rotation des secteurs chassés de telle manière que chaque secteur soit non chassé pendant deux années consécutives.

<sup>19</sup> La loi contraint indirectement les communes à soumettre leur propriété forestière à l'ONF.

valorisation mercantile du patrimoine, déposant la population locale d'une grande partie de ses prérogatives communes en la chasse populaire. On peut imaginer les conséquences à terme de ce genre de valorisation d'une partie importante du territoire communal sur l'évolution des mentalités et la cohésion sociale. D'autres projets du même type n'auraient pas tardé à être revendiqués. Conscients de la gravité du problème, la commune, l'AICA et la fédération départementale des chasseurs ont sollicité la réserve pour s'allier face à la manœuvre de l'ONF. L'enjeu était bien plus en direction du devenir du mode de développement choisi par le village que par rapport à l'implantation d'une chasse privée sur la réserve. En effet, la réserve aurait pu négocier des conditions extrêmement sévères pour cette activité, sans trop de difficultés pour les justifier vu les problèmes posés par l'expansion démographique du grand gibier. Ce positionnement aurait, non seulement, survalorisé le prix des actions de chasse (chasser dans une réserve), mais aurait pu alimenter en partie le budget de la réserve<sup>20</sup>. Il s'agissait bien là d'un choix de modèle de développement, une "bifurcation entre des possibles" selon la formule de P. Leveau, P. Livet et M. Provansal (2000).

C'est, en effet, une *bifurcation* vers un modèle de développement plutôt qu'un autre qui a permis la création de la réserve de Nohèdes. Vers la fin des années 70 et le début des années 80, la commune était dans une autre dynamique de développement basée sur la recherche de rentabilité économique des ressources et du patrimoine naturels. En cela, elle se plaçait parfaitement dans le modèle d'aménagement de la montagne de l'époque. Des projets programmés, nous retiendrons à titre d'exemple, la construction d'une micro centrale électrique, un lotissement autour d'un lac de rétention créé artificiellement pour alimenter la micro centrale, une petite station de ski (Montilla 1600) et la vente de parcelles communales pour financer la route qui devait amener les touristes vers les lacs d'altitude, la station et le lotissement. Etaient espérés un afflux touristique à l'écart du village avec des retombées financières sur le budget communal par le biais des taxes professionnelles et la gestion en régie de la station de ski. Les vives oppositions d'associations de protection de la nature (notamment l'association Charles Flahault) et l'attentisme des services publics (après l'échec d'un projet de parc national) freinent l'avancée des projets et, brutalement, au début des années 80, la commune change d'option et choisit la voie de la réserve naturelle. Depuis, ce petit village de montagne s'est doté de plusieurs gîtes (communaux et ruraux), de quatre chambres d'hôtes<sup>21</sup>, récemment d'un restaurant-auberge communal et une

---

<sup>20</sup> Le recours à la chasse privée *haut de gamme* est souvent montré comme un bon modèle alternatif, dans les milieux de la conservation, ayant des avantages autant pour la régulation faunistique que pour le financement de la gestion. C'est le même raisonnement qui prévaut pour le développement d'un tourisme élitiste. Ces modèles sont assez répandus dans les grandes réserves africaines.

<sup>21</sup> 1985/86 : Création par la commune des deux premiers gîtes de 5 places, dans la phase de création de la réserve naturelle.

1989 : Création du premier gîte d'étape privé de 8 places par le conservateur de la réserve.

petite entreprise de découverte pleine nature vient de s'y installer avec l'appui de la réserve (voir paragraphe suivant).

### *L'espace extra-réserve : des applications novatrices.*

En 1996, une petite entreprise de services touristiques de pleine nature se crée sur Nohèdes. Il s'agit d'un jeune couple dont l'épouse est employée par la réserve. L'entreprise accueille des groupes autour de produits "découverte-nature" (randonnées thématiques et escalades) dans un gîte de 14 places. La petite entreprise travaille uniquement avec des tours opérateurs belges, avec lesquels elle a signé une charte professionnelle de bonne conduite. Elle utilise la réserve de Nohèdes, bien entendu, mais aussi le Canigou et d'autres sites naturels à l'extérieur de la réserve. Des impacts négatifs de l'activité sur les milieux et la faune, apparaissent en 1999-2000, sur des falaises d'escalade et les parcours d'accès<sup>22</sup>. Plutôt que d'interdire l'activité en invoquant la réglementation, le conservateur et le responsable de l'entreprise s'accordent pour mettre en œuvre une procédure d'évaluation de l'impact de l'activité non seulement sur la réserve mais aussi sur les autres sites hors réserve. La procédure met en œuvre un diagnostic spatio-temporel, en fonction des espèces et des habitats et également en fonction de la période et de l'intensité de l'activité. L'étude, confiée à une étudiante allemande, fournit un rapport localisant les enjeux des milieux et ceux de l'activité en question, leur situation, les périodes de sensibilité et propose des alternatives. Sur la base de ce rapport une convention, précisant les engagements réciproques, est mise au point et signée entre la réserve et l'entreprise devant la DDJS<sup>23</sup>, le Président du syndicat des accompagnateurs de moyenne montagne et des professionnels locaux du tourisme<sup>24</sup>.

L'expérience présente une triple valeur d'exemple. Premièrement par l'initiative prise par une entreprise de réaliser un diagnostic de l'influence de son activité sur le milieu environnant. Deuxièmement par la prise en compte simultanée, d'une part des spécificités locales des milieux concernés, avec leurs enjeux, leurs temporalités et leurs rythmicités propres et, d'autre part, des spécificités d'une

---

1996 : Ouverture d'un second gîte de 14 places par une petite entreprise de découverte nature, gérée par un couple dont la femme travaille à la réserve.

1999 : Un nouveau gîte rural de 9 places, par un éleveur de la commune.

2000 : Quatre chambres d'hôtes et un gîte rural anglais (haut de gamme).

<sup>22</sup> Piétinement de pelouses humides suintantes sur sol calcaire (habitats de la Directive 92/43 CEE "Habitats") seule station connue sur la réserve de l'orchidée *Epipactis palustris* et dérangement d'un site de nidification du Faucon pèlerin *Falco peregrinus* (annexe I de la Directive 79/409 CEE "Oiseaux").

<sup>23</sup> DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

<sup>24</sup> La convention autorise l'entreprise à équiper un rocher d'escalade et limite la fréquentation d'une crête, habitat du Faucon pèlerin, pendant six mois de l'année. Signée entre une association et une entreprise, elle relève du droit privé.

activité bien déterminée avec également ses contraintes temporelles et économiques. Enfin, sa troisième valeur, et non la moindre, est de *tranquilliser* l'entreprise dans la poursuite de son activité (un des facteurs de sa durabilité) en lui fournissant un cadre territorial d'exercice concerté et non arbitrairement et sectoriellement réglementaire. Cette *tranquillisation* a été confirmée par les tours opérateurs, clients de l'entreprise spécialisée, avec la signature d'une charte d'écotourisme<sup>25</sup>. La genèse du *contractuel* montre ici un mode original de territorialisation d'un secteur d'activité et l'intérêt de trouver l'échelle pertinente pour cette élaboration. Il offre une opportunité de prise en compte de la nature par le développement des sociétés locales et des acteurs économiques à travers des processus d'adaptation et de régulation, dont le choix des niveaux d'intervention n'est pas anodin.

### ***Le temps de l'engagement auprès des structures de développement et des élus.***

La réserve naturelle de Nohèdes est membre d'un Groupement Local d'Employeurs (GLE). Elle est co-employeur de trois personnes à temps partiel (correspondant à près de deux temps pleins) avec d'autres acteurs économiques : trois éleveurs de la commune, un pisciculteur installé en aval de la réserve, le Groupement Pastoral (GP) et une éleveuse d'une commune voisine (Urbania). Par la création de ce GLE, le maire (éleveur) et le conservateur cherchaient à résoudre le problème de l'entretien de certains chemins communaux et pistes d'accès dans la réserve et hors de la réserve, menant aux zones de pâture et à couvrir les besoins ponctuels et saisonniers des exploitants. La petite commune de Nohèdes ne peut prendre à sa charge du personnel sur le long terme, compte tenu de la maigreur de son budget encore moins en assurer le suivi administratif. La situation est la même pour chacun des éleveurs. C'est une animatrice administrative employée par la commune (emploi jeune) qui s'occupe, dans un premier temps, du GLE (suivi des programmations de travail, description et analyse des coûts des travaux puis facturation, fiches de paye et tenu de la comptabilité) mais aussi de la CUMA<sup>26</sup> sur la commune (suivi et facturation) ainsi que de l'Association Foncière Pastorale (AFP) et du Groupement Pastoral. Avec la mise en œuvre de Natura 2000 (*cf. infra*), dont la réserve est l'opérateur, les relations avec la municipalité se multiplient et les interventions sur la commune prennent de l'importance si bien que cet emploi est pris en charge moitié par la commune et moitié par la réserve. C'est la réserve qui accueille le poste et fournit les matériels informatiques et logiciels de comptabilité

---

<sup>25</sup> Elle a été confirmée, également à un niveau plus global, par l'Atelier Technique des Espaces Naturels du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui a demandé une communication au colloque "Pratiques et impacts des sports de nature dans les espaces protégés" qui s'est tenu au Vercors, les 14 et 15 juin 2001, dans le cadre des prémices de la Loi sur les sports de nature. Une plaquette décrivant la démarche a été diffusée à 2000 exemplaires en 2002.

<sup>26</sup> CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole.

analytique. Le conservateur a dû négocier avec la DDTEFP<sup>27</sup> pour obtenir l'accord pour un emploi partagé entre la mairie (secteur public) et la réserve (secteur privé).

La réserve naturelle de Nohèdes fait partie des trente sept réserves naturelles qui se sont lancées, de 1996 à 1998, dans le programme expérimental Life Nature 2000. L'objectif était d'appliquer sur un territoire beaucoup plus vaste que le simple périmètre d'une réserve le concept de Plan de gestion sous une forme adaptée à cette échelle et de vérifier la valeur de l'approche contractuelle en retrait de la conception réglementariste de la protection de la nature. Pour chacun des sites, un Document d'Objectifs a été élaboré avec la participation effective et concrète des acteurs socioéconomiques, des élus, des associations, des structures de développement et des institutions concernées par le développement de la zone. La démarche s'est matérialisée par un Document d'Objectifs, validé par le Préfet de département, qui définit les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour la préservation d'habitats reconnus d'importance communautaire par la Directive "Habitats". Dans cette opération, le responsable de la réserve de Nohèdes a positionné sa mission, non plus dans la protection de l'espace *réserve naturelle* restreint, retiré du contexte socioéconomique global, mais au contraire, au cœur du devenir d'un territoire beaucoup plus vaste, avec des acteurs extrêmement divers<sup>28</sup>. L'approche est donc passée d'un espace protégé zoné où perdurent quelques activités sous le joug d'une finalité quasi unisectorielle (la protection de l'environnement) à l'intégration de cette préoccupation de protection dans un territoire plus vaste où se côtoient d'autres intérêts et d'autres projets, mais où les véritables enjeux écologiques semblent pouvoir être intégrés à une échelle pertinente.

### **Conclusion : limites, incertitudes et interrogations.**

La réalité de ce parcours, d'une quinzaine d'années, d'un espace protégé à un territoire du développement (intégrant les préoccupations environnementales) n'est pas aussi simple que ce qui peut transparaître de notre récit. De nombreuses entités se trouvent interpellées à la croisée d'intérêts contradictoires. Il est difficile de les amener à des solutions à *somme non nulle*. Des éléments ont joué un rôle déterminant. La commune, d'abord, qui s'engage résolument au début des années 80 dans une alternative à un développement spéculatif avec la création d'une réserve naturelle. Le gestionnaire de la réserve, ensuite, d'origine citadine, qui, nouvellement installé dans le village de Nohèdes à la création de l'association de gestion, postule au poste de conservateur et conduira la réserve de la protection

---

<sup>27</sup> DDTEFP : Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

<sup>28</sup> Le site Natura 2000 du Madres-Coronat (Nohèdes) s'étend sur 25 000 ha et 22 communes. Pour mémoire la réserve naturelle de Nohèdes compte 2 137 ha.

spécialisée à une démarche territorialisée. Sans oublier le maire, éleveur, dont nous avons peu parlé ici mais qui tient une place prépondérante en appuyant les initiatives de la réserve auprès de ses administrés. A d'autres niveaux, il faut également tenir compte du rôle, non négligeable, des politiques publiques. Quelles soient départementale, régionale, nationale ou européenne, elles offrent, entre autres, des opportunités budgétaires pour la réalisation des projets.

Aujourd'hui, pour tous, l'heure est à la mise en œuvre du Document d'Objectifs avec les communes des vallées voisines. Ce qui n'est pas sans soulever d'autres difficultés dont les racines plongent parfois dans un lointain passé. Le cas de Nohèdes semble montrer que les conditions pour trouver une entente sur des objectifs communs apparaissent davantage possible à réunir à l'échelle locale. Ce qui soulignerait ce niveau comme aussi pertinent que d'autres en terme d'initiative pour le développement.

Les approches fonctionnelles et à plus fortes raisons multifonctionnelles qui motivent en partie les politiques de protection, depuis quelques années, exigent des compétences et des savoir-faire complexes de hauts niveaux. Ils ne sont pas, généralement, à la portée des populations locales. La gestion des espaces protégés dans ce cadre, par une approche zonée et sectorielle, risque alors d'être confisquée par des experts en ingénierie écologique. La montée en puissance de ces nouveaux acteurs ouvre une double interrogation. Soit un nouveau corps d'État est en passe d'émerger et de conquérir une légitimité en tant que tel, aux côtés des autres (corps des ingénieurs forestiers, cynégéticiens, agronomes). Cette alternative semble incertaine au vu de la relance de la décentralisation. La régionalisation ou la départementalisation tendent à diversifier les outils législatif et financier de la protection de la nature, chaque niveau souhaitant développer ses prérogatives. Cette prolifération, à l'image de ce qui se passe dans des pays comme l'Italie ou l'Espagne, ne semble pas propice à l'émergence d'un nouveau corps d'État, mais davantage favorable à un système d'experts. Soit on se dirige vers une privatisation de la gestion des espaces protégés à travers des réseaux d'associations et d'ONG spécialisées (LPO, CRENS, WWF, etc.<sup>29</sup>). Dans les deux cas, les logiques catégorielles risquent de l'emporter, à terme, sur les logiques territoriales.

En alternative à cet écueil, les approches territoriale et patrimoniale semblent être une voie intégrative avec les sociétés locales. L'évolution vers ces approches (notamment celle *territoire*) met en jeu le contenu donné au concept de réserve naturelle (son aspect réglementaire et l'absence de cadre pour la contractualisation). Les deux approches soulèvent aussi d'autres interrogations. Elles peuvent conduire à une exacerbation locale ou régionale identitaire dont on connaît, par ailleurs, les méfaits. D'autre part, dans une gestion territorialisée, les acteurs se situent à des échelles différentes. Il arrive même que des acteurs soient investis sur

---

<sup>29</sup> LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux, CRENS : Conservatoires Régionaux des Espaces Naturels, WWF : World Wild Life.

plusieurs territoires à la fois et à des échelles différentes compte tenu des mécanismes décisionnel et régulateur des sphères économiques et professionnelles (c'est le cas d'EDF ou des éleveurs à travers les groupements pastoraux, par ex.). La *territorialisation* et la *patrimonialisation* tendraient, alors, en rigidifiant les champs d'intervention, à imposer le territoire en contraignant les liens et les dynamiques de réseaux, propres à chaque secteur socio-professionnel. A quoi bon alors, remarque O. Deslondes (O. Deslondes et M. Laget, 2000), « développer une image de marque et prétendre vendre des produits labellisés si, par ailleurs, le fonctionnement de la filière se trouve entravé par une logique horizontale » ? Les approches territoriale et patrimoniale, choisies dans un souci d'intégration de la protection et du développement local peuvent, si l'on n'y prend garde, s'avérer aussi contraignantes et limitatives que l'approche réglementaire stricte. Ces points compliquent donc énormément les questions d'échelle et les questions de participation des acteurs.

Le cas de la réserve de Nohèdes est loin d'être celui de la majorité des réserves de France. Pourtant, il semble bien que les gestionnaires qui expérimentent cette voie soient de plus en plus nombreux. Le passage des logiques spatiales et sectorielles de la conservation aux approches territorialisées intégratives est un exercice difficile qui ne rencontre pas forcément l'appui qu'il mériterait. Malgré les précurseurs, la conservation de la nature en France relève encore de stratégies catégorielles dans des logiques naturalistes et techniciennes qui handicapent son intégration dans les projets locaux de développement.

### Bibliographie citée

BOZONNET J.-P. et P. JACQUIOT., « L'environnement en Europe : des inquiétudes à l'héritage culturel », in *Les enquêtes eurobaromètres : analyse comparée des données socio-politiques*, colloque Grenoble 1997, Paris, L'Harmattan, 1998, 318 p.

BRUNET R., FERRAS R. et THERY H., *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Montpellier-Paris : RECLUS/La Documentation Française (3e édition), 1993, 518 p.

DESLONDES O. et LAGET M., « Les territoires des PME : Préface à deux voix » pp. 3-11, in *Revue de l'Économie Méridionale*, Vol. 48, n°189-190, 2000.

KALAORA B., *Au-delà de la nature l'environnement. L'observation sociale de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1998, 199 p.

KALAORA B., *Le musée vert : Naissance et développement d'un loisir urbain, le cas de la forêt de Fontainebleau*, Paris, Anthropos, 1981, 304 p.

LECOMTE J., « A la recherche de la nature » pp. 17-22, in *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, n°45 fév. 02, Paris, INRA ME&S, 2002.

LECOMTE J., « Réflexion sur la naturalité » pp. 5-10, in *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, n°37 août 99, Paris, INRA ME&S, 1999.

LEVARLET F., « L'environnement face à la multiplication des temps à l'interface économie-environnement : une illustration des problèmes rencontrés et des solutions proposées », p. 174, in BARUE-PASTOR M. et BERTRAND G. (Ed. préparée par), *Les temps de l'environnement*, Colloque PIREVS 97, Toulouse, Presses Universitaire du Mirail, 2000.

LEVEAU P., LIVET P. et PROVANSAL M., « Temporalité résultante et temporalité émergente potentielle dans les temps de l'environnement », pp. 139-148, in BARUE-PASTOR M. et BERTRAND G. (Ed. préparée par), *Les temps de l'environnement*, Colloque PIREVS 97, Toulouse, Presses Universitaire du Mirail, 2000.

MANGEOT A., « Le concept de réserve naturelle revisité par Natura 2000 », in *La Lettre des Réserves*, n°47, Quéigny, RNF, 1998.

MILIAN J. et LOUKIANOFF S., « Protection de la nature et durabilité : Éléments de réflexion sur les stratégies et les pratiques de conservation de la nature en France » pp. 13-25, in *Sud-Ouest Européen* n°7-mai, 2000.

PETIT D. *De la protection de la nature au développement local : l'ancrage des réserves naturelles de françaises*, Mémoire de DEA de géographie, Univ. Montpellier III Paul Valéry, 2001, 85 p.

PETIT D., « De la naturalité contemporaine et de sa protection », in *Le Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°48, Paris, INRA-ME&S, 2003, à paraître.

PIRON O., « La politique des réserves naturelles : la réserve de Py et Mantet », p. 36, in HENRI C. et TOUTAIN J.-C., *Milieux naturels, illustration de quelques réussites*, Colloque PIREN, éd. CNRS/Presse de l'École Polytechnique Palaiseau, 1986.

PUECH D., « La contractualisation, support d'une mutation du financement de la gestion de l'eau ? » pp. 199-216, in *Revue de l'Économie Méridionale*, Vol. 48, n°191, 2000.

REGNAULT François, *Enquête de fréquentation touristique pour la réserve naturelle de Nohèdes*, Mémoire de 2nd année ENSAM, 1994, 78 p.

SKINNER Jamie et ZALEWSKI Sally, *Fonctions et valeurs des zones humides méditerranéennes*, Arles (France), Tour du Valat/Medwet, 1995, 80 p

VILLALBA B., « Les temps de l'écologie politique », pp. 80-81, in BARUE-PASTOR M. et BERTRAND G. (Ed. préparée par), *Les temps de l'environnement*, Colloque PIREVS 97, Toulouse, Presses Universitaire du Mirail, 2000.

**Résumé :**

Devant la complexité de la naturalité contemporaine, mélange d'*ex-nature*, d'histoire et de culture, l'approche de la protection de la nature par les responsables des réserves naturelles a évolué. Confrontés à la pratique du terrain, certains sont passés d'une conception réglementaire spatialisée à une approche beaucoup plus territorialisée faisant intervenir le contractuel. On y parle de moins en moins de règlements, d'arrêtés, d'interdictions, mais de plus en plus de gestion, de concertation, de contractualisation. La compréhension des modèles de développement des populations locales devient un passage obligé et convoque des disciplines jusque là peu présentes dans le champ de la conservation. L'implication dans la vie et le développement local apparaissent alors comme des outils et des attitudes favorables à la responsabilisation des acteurs et à l'efficacité de la mission de protection. La réserve naturelle de Nohèdes illustre, par quelques actions exemplaires, ce positionnement. Mais cette orientation n'est pas sans poser un certain nombre d'interrogations, d'incertitudes et de limites.

**Mots clés :**

Protection de la nature – Réserve naturelle - Développement local - Territorialisation  
– Réglementarisme – Contractualisation.